

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN73

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères,
M. Bourlange, Mme Gatel, M. Fuchs, M. Frédéric Petit, Mme Vichnevsky, M. Zgainski et
Mme Caroit

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 80, insérer la phrase suivante :

« L'élévation de l'effort national de défense à hauteur d'au moins 2 % du produit intérieur brut à partir de 2025 constitue un objectif impératif qui engage l'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé ne fait pas explicitement référence à l'objectif de porter notre effort national de défense et celui de nos alliés à 2 % du PIB, conformément aux engagements pris par la France et ses partenaires, notamment dans le cadre de l'OTAN. Cet amendement vise à y remédier.